

**BADMINTON
ESSONNE**

Règlement Championnat interclubs Départemental Mixte Jeunes

Version 1

Saison

2018-2019

Comité départemental de Badminton de l'Essonne
Maison Départementale des Comités Sportifs
Boulevard Charles de Gaulle 91540 MENNECY – 01.69.23.44.20
www.badmintonessonne.org

BADMINTON

ESSONNE

Table des matières

ORGANISATION GENERALE	4
1.1. PREAMBULE	4
1.2. ROLE DES PRESIDENTS DE CLUB	4
1.3. ROLE DE LA COMMISSION JEUNES.....	4
2. INSCRIPTION	5
2.1. CONDITIONS ADMINISTRATIVES	5
2.2. DROITS D'INSCRIPTION	5
2.3. DATE LIMITE D'INSCRIPTION	5
3. ORGANISATION DU CHAMPIONNAT	6
3.1. POULES.....	6
3.2. COMPOSITION DES POULES	6
3.3. HORAIRES DE RENCONTRE	6
3.4. VOLANTS.....	7
4. DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT	8
4.1. MODE DE RENCONTRE.....	8
4.2. CALENDRIER	8
4.3. ATTRIBUTION DES POINTS	9
4.4. CLASSEMENT	9
4.5. COMPOSITION D'UNE RENCONTRE.....	9
5. DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE.....	11
5.1. GENERALITES.....	11
5.2. ARBITRAGE	11
5.3. FEUILLE DE RENCONTRE	11
5.4. FEUILLE DE MATCHS.....	11
5.5. TRANSMISSION DES RESULTATS	12
5.6. DECOMPTE DES POINTS	12
6. COMPOSITION DES EQUIPES	13
6.1. CONDITIONS DE QUALIFICATION DES JOUEURS	13
6.2. COMPOSITION D'UNE EQUIPE	13
6.3. PLUSIEURS EQUIPES D'UN MEME CLUB.....	14
6.4. REGROUPEMENT DE CLUBS	14
7. PROBLEMES RENCONTRES	15
7.1. IDENTITE DES JOUEURS D'UNE EQUIPE	15
7.2. RETARD	15
7.3. CHANGEMENT D'HORAIRE OU DE LIEU	15
7.4. FORFAIT D'EQUIPE.....	15
7.5. EQUIPE INCOMPLETE.....	15
7.6. BLESSURE ET ABANDON.....	16
7.7. INTERRUPTION DE RENCONTRE	17

BADMINTON

ESSONNE

8. SANCTIONS SPORTIVES.....	18
8.1. PENALITES.....	18
8.2. MISE HORS COMPETITION.....	18
9. SANCTIONS FINANCIERES	19
9.1. TARIFS.....	19
10. PHASE FINALE.....	20
10.1. GENERALITES.....	20
10.1.1. <i>Lieu et heure de compétition</i>	20
10.1.2. <i>Déroulement de la phase finale</i>	20
10.1.3. <i>Joueurs</i>	21
10.1.4. <i>Composition des équipes</i>	21
10.1.5. <i>Arbitrage</i>	21
10.1.6. <i>Ordre des matchs</i>	21

Organisation Générale

1.1. Préambule

Ce règlement s'applique à l'ensemble des catégories jeunes du Championnat interclubs Mixte du Comité Départemental de l'Essonne.

En cas de point non précisé dans ce document le règlement général des compétitions fera référence.

En cas de circonstance exceptionnelle, le Comité Directeur du Comité Départemental prendra une décision.

La participation au Championnat interclubs Mixte implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

1.2. Rôle des présidents de Club

Le président du club qui engage une ou plusieurs équipes dans le Championnat, a la charge de communiquer aux capitaines d'équipes :

- Le présent règlement
- Le calendrier de la poule dès diffusion par la commission jeunes.

1.3. Rôle de la commission Jeunes

La commission départementale Jeunes est en charge de l'organisation de cette compétition, à ce titre elle :

- Etablit et publie les calendriers sur le site du Comité Départemental
- Vérifie les résultats saisis par les capitaines
- Applique le règlement et prononce les sanctions
- Transfère les résultats à la fédération pour prise en compte

2. Inscription

2.1. Conditions administratives

Pour inscrire une ou plusieurs équipes aux interclubs, un club doit :

- Etre affilié à la FFBaD
- Avoir réglé les éventuelles amendes de la saison précédente
- Faire parvenir au responsable de la commission Jeune avant la date limite d'inscription :
 - ▶ Un formulaire d'engagement par équipe **en y précisant obligatoirement les journées ou dates de réception.**

2.2. Droits d'inscription

Le championnat Interclubs mixte jeune est gratuit.

2.3. Date limite d'inscription

La date limite d'inscription est fixée **au dimanche 21 octobre 2018.**

3. Organisation du Championnat

3.1. Poules

Le championnat est composé de :

- ▶ X poules par catégorie d'âge (en fonction du nombre d'équipes engagées en début de saison).
- ▶ Une poule peut être composée de 3 à 5 équipes.

Toutes les catégories d'âge sont gérées par un membre de la commission Jeunes qui est le premier interlocuteur des capitaines d'équipe, ce responsable est le garant du respect du règlement et opère pour le bon déroulement du championnat.

3.2. Composition des poules

Les équipes seront réparties dans les poules par la commission Jeunes.

Dans la mesure du possible, la commission prendra en compte les compositions de l'année précédente pour éviter aux équipes de rencontrer les mêmes adversaires.

Un même club peut avoir plusieurs équipes dans la même catégorie d'âge. Toutefois, il ne pourra pas y avoir plus d'une équipe d'un même club par poule.

3.3. Horaires de rencontre

Jours de rencontre Un club peut recevoir le samedi ou dimanche.

Horaires autorisés L'heure de convocation des rencontres ne peut être programmée avant 9h ni après 16h30. Et le samedi, l'heure de convocation ne peut être programmée avant 14h pour la catégorie cadet et junior.

Les premiers matchs d'une rencontre doivent débuter au plus tard 15 minutes après l'horaire prévu de la rencontre (sauf retard d'un des 2 clubs)

Créneaux Le club doit disposer d'un créneau de :

2h00 minimum s'il a 2 terrains disponibles pour jouer une rencontre.

1h30 minimum s'il dispose de plus de 2 terrains pour jouer une rencontre.

4h00 minimum s'il a 2 terrains disponibles pour jouer 2 rencontres d'affilé.

3h00 minimum s'il dispose de plus de 2 terrains pour jouer 2 rencontres d'affilé.

3.4. Volants

Si le club hôte reçoit seulement une ou des rencontres concernant son ou ses équipes, les volants sont alors fournis par le club hôte. Des volants plumes et plastiques doivent être disponible en quantité suffisante pour jouer tous les matchs des rencontres.

Si le club hôte reçoit en plus des rencontres ne concernant pas ses équipes, les volants pour ces rencontres doivent être fournis équitablement par les équipes concernées.

Volants autorisés Seuls les volants homologués par la FFBaD sont acceptés pour les interclubs.

Utilisation Les joueurs classés au minimum P10 jouent obligatoirement avec des volants en plumes même s'ils rencontrent un joueur classé P11 ou P12.

Sauf accord entre les 2 joueurs pour jouer en plumes, les joueurs classés P11 ou P12 jouent avec des volants en plastique avec embout en liège.

4. Déroulement du Championnat

4.1. Mode de rencontre

Chaque équipe rencontre toutes les autres équipes de sa poule sous la forme de rencontres aller et retour.

Chaque équipe recevra donc tous ses adversaires et se déplacera chez chacun d'eux.

4.2. Calendrier

Diffusion

Le calendrier des rencontres est établi par la commission jeune en respectant autant que possible les souhaits des équipes engagées.

Ce calendrier est publié sur le site badnet en début de saison. Les capitaines sont informés par courrier électronique.

Report d'une rencontre

Une équipe souhaitant reporter une rencontre doit en faire la demande auprès du Comité.

Situation 1 : La demande est faite au plus tard le mercredi soir précédent le jour de la rencontre :

- ▶ Si le motif est recevable par le comité, la rencontre est obligatoirement reportée et la nouvelle date/lieu est choisi par l'équipe subissant le report.
- ▶ Si le motif de report n'est pas recevable par le Comité, la rencontre est perdue par forfait.

Les motifs de report recevables sont :

- Intempéries
- Gymnase rendu non disponible par la mairie
- Effectif de l'équipe réduit. Ce motif sera accepté qu'une seule fois par équipe dans la saison

Situation 2 : La demande de report est faite entre le jeudi (précédant le jour de la rencontre) et le jour de la rencontre :

- ▶ L'équipe sera passible d'une amende de 20 euros + remboursement des frais kilométriques si les adversaires se sont déplacés (0.306 euros du km et pour deux voitures maximum)
- ▶ Si le motif est recevable par le comité (voir liste ci-dessus), l'équipe subissant le report choisi si elle souhaite ou non reporter la rencontre, ainsi que la nouvelle date/lieu.
- ▶ Si le motif de report n'est pas recevable par le Comité, la rencontre est perdue par forfait.

Cas particuliers des reports n'entraînant ni une sanction financière ni un choix de report pour l'équipe adverse

- Intempéries
- Gymnase rendu non disponible par la mairie

Le Comité fixera la nouvelle date/lieu en accord avec les deux capitaines

En cas de report non acté par le Comité, les 2 équipes auront match perdu par pénalité.

4.3. Attribution des points

Le vainqueur d'une rencontre est l'équipe ayant marqué le plus de points à l'issue des matchs composant la rencontre, les points pour une rencontre sont :

- ▶ 4 points pour une victoire
- ▶ 2 points pour un match nul
- ▶ 0 point pour une défaite
- ▶ -1 pour une défaite par forfait ou par pénalité

4.4. Classement

C'est le cumul des points obtenus par chacune des équipes qui détermine le classement à la fin de la saison.

En cas d'égalité entre plusieurs équipes, l'ordre du classement sera déterminé en tenant compte dans l'ordre de :

- ▶ Equipe ayant le moins de match perdu par forfait
- ▶ Equipe ayant le moins de défaites par pénalité
- Si l'égalité persiste entre 2 équipes, l'ordre du classement est déterminé par les résultats des rencontres les ayant opposées en tenant compte dans l'ordre de :
 - ▶ Match-average : la différence entre le nombre de matchs gagnés et le nombre de matchs perdus.
 - ▶ Set-average : la différence entre le nombre de sets gagnés et le nombre de sets perdus.
 - ▶ Point-average : la différence entre le nombre de points gagnés et le nombre de points perdus.
- Si l'égalité persiste entre plusieurs équipes, l'ordre du classement est déterminé en tenant compte dans l'ordre de :
 - ▶ Match-average : La différence entre le nombre de matchs gagnés et le nombre de matchs perdus sur l'ensemble des rencontres du championnat.
 - ▶ Set-average : La différence entre le nombre de sets gagnés et le nombre de sets perdus sur l'ensemble des rencontres du championnat.
 - ▶ Point-average : La différence entre le nombre de points gagnés et le nombre de points perdus sur l'ensemble des rencontres du championnat.

4.5. Composition d'une rencontre

Les rencontres se déroulent sur 5 matchs aussi bien pour les matchs aller que les matchs retour :

- ▶ 1 simple homme
- ▶ 1 simple dame
- ▶ 1 double homme

BADMINTON ESSONNE

- ▶ 1 double dame
- ▶ 1 double mixte

5. Déroulement d'une rencontre

5.1. Généralités

Un exemplaire de ce règlement devra être obligatoirement disponible sur le lieu de la rencontre. Il est téléchargeable sur le site web du Comité Départemental.

Le capitaine d'une équipe doit être présent physiquement à la remise des feuilles de rencontre. Il ne pourra en aucun cas être remplacé pendant la rencontre.

En cas d'absence du capitaine, une autre personne sera désignée comme capitaine et ceci pour toute la rencontre. Le changement de capitaine devra être noté sur la feuille de déclaration d'équipe

En fonction du résultat de chaque rencontre, chaque équipe se voit attribuer un nombre de points.

L'équipe totalisant le plus grand nombre de points, lorsque tous les matchs ont été joués, remporte la rencontre.

5.2. Arbitrage

Les 2 capitaines d'équipes sont considérés comme les juges arbitres de la rencontre.

Ils doivent veiller en particulier à la composition des équipes en début de rencontre et au respect des règles en vigueur sur le coaching (Article 19.5 des règles officielles de l'IBF)

5.3. Feuille de rencontre

Chaque équipe doit remplir une feuille de rencontre avant le début du premier match.

Le capitaine est seul responsable de la rédaction de la feuille de rencontre de son équipe.

Tous les joueurs(euses) susceptibles de participer à la rencontre doivent être inscrits sur la feuille de rencontre, y compris les remplaçant(e)s

Tous les joueurs(euses) inscrits sur la feuille de rencontre doivent être physiquement présents dans la salle.

L'ordre des joueurs(euses) inscrits sur la feuille de rencontre devra être respecté sur la feuille de matchs. Par exemple, le premier joueur de simple inscrit sur la feuille de rencontre devra disputer le SH1.

Les nom, prénom, numéro de licence et classement dans les 3 disciplines de chaque joueur(euse) devront figurer sur la feuille de rencontre.

Une équipe ne pourra pas prendre connaissance de la feuille de rencontre de l'équipe adverse avant d'avoir déposé sa propre feuille de rencontre.

Il est recommandé d'utiliser la feuille de rencontre disponible sur le site du Comité Départemental.

5.4. Feuille de matchs

Un joueur non déclaré sur la feuille de rencontre ne pourra en aucun cas figurer sur la feuille de matchs.

L'équipe recevant est responsable de la rédaction de la feuille de matchs en 2 exemplaires signés par les 2 capitaines.

5.5. Transmission des résultats

Chaque capitaine conserve son exemplaire de feuille de matchs.

Le capitaine vainqueur (recevant pour les matchs nuls) saisit les résultats dans Badnet **dans la semaine qui suit.**

En cas de contestation, le capitaine contestataire transmettra son exemplaire de feuille de matchs au responsable de la commission jeune pour examen.

5.6. Décompte des points

Chaque équipe marque :

- ▶ 1 point par match gagné, y compris si le match est gagné par forfait
- ▶ 0 point par match perdu
- ▶ -1 point par simple perdu par forfait
- ▶ -1 point par double perdu par forfait

6. Composition des équipes

6.1. Conditions de qualification des joueurs

Licence Le joueur doit être licencié dans le club pour lequel il joue. Sauf dans le cas d'un regroupement de club.

On entend par licencié, la consultation possible du N° de licence dans l'extranet POONA pour la saison en cours.

Catégorie La compétition est autorisée aux joueurs de catégorie MiniBad, poussin, benjamin, minime, cadet et junior.

Les joueurs sont autorisés à jouer dans leur catégorie d'âge ainsi que dans les catégories d'âge supérieure. Il n'y a pas de limite au surclassement.

Classement Pour les catégories, benjamin, minime et cadet, le classement maximum d'un joueur autorisé pour une discipline est D8 inclus.

Pour la catégorie junior, le classement maximum d'un joueur autorisé pour une discipline est D7 inclus.

Tenue Les joueurs(euses) devront obligatoirement porter une tenue de badminton correcte composée de :

- ▶ Un short ou une jupe pour les filles
- ▶ Un T-shirt à manche courte
- ▶ Des chaussures propres d'intérieur

Les pantalons, les bermudas et les pantacourts sont interdits.
Les casquettes, bandanas ... sont interdits

6.2. Composition d'une équipe

Nombre de joueurs Une équipe doit être composée au minimum de 2 filles et de 2 garçons le jour de l'inscription. Par contre le nombre maximal de joueurs(euse)s dans une équipe n'est pas limité.

Un joueur ne pourra pas disputer plus de 2 matchs lors d'une rencontre.

Ordre des joueurs Les joueurs doivent être placés dans l'ordre du classement. A classement égal, l'ordre est libre.

Le classement pris en compte est celui du 8 novembre 2018 pour toute la saison.

Le ou les joueurs placés en mauvaise position auront match perdu par forfait et la pénalité concernant les forfaits sera appliquée, à savoir :

- ▶ 1 point pour l'équipe qui n'a pas commis de faute
- ▶ - 1 pour l'équipe fautive si le match concerné est un simple

- ▶ - 1 pour l'équipe fautive si le match concerné est un double
- Le résultat réel des matchs sera pris en compte pour le CPPP.
Voir le chapitre Sanctions sportive.

6.3. Plusieurs équipes d'un même club

Equipes autorisées pour un(e) joueur(euse) Un(e) joueur(euse) peut jouer que dans une seule et même équipe tout au long de la saison quel que soit le championnat (mixte ou masculin). En cas de non-respect de cette règle, les matchs joués par le joueur fautif seront perdus par pénalité dans la nouvelle équipe.

Définition d'une Journée En raison du format des championnats, le terme de « journée » s'applique pour les rencontres disputées du samedi au dimanche d'une même semaine.
Ces journées sont identifiées dans le calendrier sous la forme Jxx (xx représentant le N° de la journée)

~~**Restrictions** Pour une même journée de championnat un(e) joueur(euse) ne peut jouer que pour une seule équipe de son club quel que soit le championnat (mixte ou masculin).~~

~~En cas de non-respect de cette règle, l'équipe ayant joué en dernier aura match perdu par pénalité.~~

~~Si les rencontres ont lieu le même jour, toutes les équipes auront match perdu par pénalité.~~

Equipe au repos Une équipe au repos est une équipe qui est exemptée de rencontre pour la journée considérée (nombre d'équipes impair dans la poule)

Equipe forfait Si une équipe du club déclare forfait pour une rencontre, cette équipe sera considérée « au repos ».

6.4. Regroupement de clubs

Formation d'une équipe Deux clubs peuvent se regrouper et mettre en commun leurs joueurs afin de constituer une équipe.

Nombre de clubs Le nombre de clubs pour former une équipe est limité à deux.

Nom de l'équipe Le nom de l'équipe sera composé des noms des deux clubs.

7. Problèmes rencontrés

7.1. Identité des joueurs d'une équipe

Le capitaine de l'équipe adverse a le droit de demander de justifier son identité à tout joueur d'une équipe.

7.2. Retard

Un club a droit à 30 minutes de retard par rapport à l'horaire prévu de la rencontre pour présenter son équipe complète. Sauf accord explicite du capitaine adverse, un joueur ayant plus de 30 minutes de retard sur l'horaire prévu ne pourra pas participer à la rencontre. Si le capitaine adverse a donné son accord, le retard ne pourra excéder 1 heure

7.3. Changement d'horaire ou de lieu

Si en cours de saison, un club change définitivement l'horaire ou le lieu des rencontres qu'il accueille, il doit prévenir le responsable de la commission jeune et tous les autres capitaines d'équipe.

7.4. Forfait d'équipe

Conduite à tenir En cas de forfait d'une équipe, l'équipe présente doit :

- ▶ Remplir une feuille de rencontre
- ▶ Adresser la feuille de rencontre au responsable de la commission jeune.

Forfait de l'équipe visitée En cas de forfait de l'équipe visitée sans avoir prévenu l'équipe visiteuse, l'équipe visitée devra régler les frais de transport de l'équipe visiteuse. Le remboursement se fera sur la base du tarif de remboursement kilométrique de la LIFB (0,306 € du km) et pour 2 véhicules au maximum.

7.5. Equipe incomplète

Règles de déroulement de la rencontre Une équipe incomplète est autorisée à déclarer forfait le ou les matchs qu'elle ne peut disputer.

La rencontre ne pourra se dérouler que si l'équipe incomplète est en mesure de faire au moins match nul pour la rencontre.

Les matchs non joués se font sur le match hiérarchiquement inférieur.

Décompte des points

- L'équipe complète marque 1 point par match gagné par forfait
- L'équipe incomplète marque -1 point par match (simple ou double) perdu par forfait

Le nombre de points marqués par une équipe dans une rencontre ne pourra en aucun cas être négatif. (mettre « 0 » si tel était le cas)

7.6. Blessure et abandon

Blessure d'un joueur Si un joueur se blesse et abandonne son match, on considère qu'il abandonne la rencontre et il ne pourra jouer son second match si cela était prévu.

Remplacement Si le joueur blessé ne peut disputer son second match, son équipe a la possibilité de faire appel à un remplaçant si celui-ci est déclaré sur la feuille de rencontre sous réserve du respect du règlement en matière de classement

Score du match où le joueur se blesse Le score du match au moment de la blessure doit être porté sur la feuille de matchs. La mention Ab indiquera l'abandon du joueur sur la feuille de matchs.

L'abandon sera pris en compte pour le CPPP. Pour le championnat les points marqués seront les suivants :

- Si la blessure survient pendant le premier set :
 - ▶ L'équipe du joueur blessé perd le match par 2 sets à zéro
 - ▶ Le score du premier set sera le nombre de points marqués par le joueur blessé et 21 (ou le score du joueur blessé plus 2 points si besoin) pour l'autre équipe
 - ▶ Le score du second set sera 21-0 contre l'équipe du joueur blessé.
- Si la blessure survient pendant le second set :
 - ▶ L'équipe du joueur blessé a perdu le premier set, elle perd le match par 2 sets à zéro
 - ▶ L'équipe du joueur blessé a gagné le premier set, elle perd le match par 2 sets à 1
 - ▶ Le score du premier set sera le nombre de points obtenu sur le terrain
 - ▶ Le score du second set sera le nombre de points marqués par le joueur blessé et 21 (ou le score du joueur blessé plus 2 points si besoin) pour l'autre équipe.
 - ▶ Le score du troisième set (si l'équipe du joueur blessé a remporté le premier set) sera de 21 à 0.
- Si la blessure survient pendant le troisième set :
 - ▶ L'équipe du joueur blessé perd le match par 2 sets à 1
 - ▶ Le score des 2 premiers sets sera celui obtenu sur le terrain
 - ▶ Le score du troisième set sera le nombre de points marqués par le joueur blessé et 21 (ou le score du joueur blessé plus 2 points si besoin) pour l'autre équipe.

Score de la rencontre L'équipe du joueur blessé perd le match où le joueur se blesse par 1 point à zéro.

Dans le cas où le joueur blessé devait jouer un autre match :

- Si le joueur blessé a pu être remplacé ou si les 2 capitaines l'ont autorisé à le disputer, le second match se déroule normalement et le résultat acquis sur le terrain est pris en compte pour le décompte de points de la rencontre.

- Si le joueur blessé n'a pu être remplacé, l'équipe du joueur blessé perd le match par 1 à 0

7.7. Interruption de rencontre

Information du responsable de la poule Si une rencontre ne se termine pas (moins de 7 matchs joués), le capitaine de l'équipe recevant doit faire parvenir au responsable de la commission jeune :

- Un rapport indiquant les raisons de l'interruption
- Les feuilles de rencontre des 2 équipes
- La feuille de matchs avec les résultats des matchs terminés.

En cas de désaccord entre les 2 équipes, le capitaine de l'équipe visiteuse fera lui aussi parvenir un rapport au responsable de la commission jeune.

CPPP Le résultat des matchs joués ou rejoués seront pris en compte pour le CPPP

Causes d'interruption autorisées Si une rencontre est interrompue pour l'une des raisons suivantes :

- Dépassement exceptionnel du créneau horaire alloué au club
- Coupure électrique
- Toute cause mettant en péril la sécurité des personnes (inondation, incendie...)

Le(s) match(s) non terminé(s) ou non joué(s) seront reportés et rejoués à une date ultérieure sauf si les 2 capitaines sont d'accord pour entériner le résultat de la rencontre. Dans ce cas, seuls les matchs entièrement joués seront pris en compte pour le calcul du classement du championnat.

Dans le cas où les matchs seraient rejoués, le responsable de la commission jeune fixe la date de la nouvelle rencontre sur propositions des 2 capitaines.

La composition des équipes devra être celle qui était autorisée le jour initialement prévu.

Autres causes d'interruption Les cas des rencontres interrompues pour un autre motif que ceux indiqués au paragraphe précédent seront examinés par la commission jeune.

En fonction des causes de l'interruption, la commission jeune pourra décider de :

- Faire rejouer les matchs non disputés. La composition des équipes devra être celle qui était autorisée le jour initialement prévu
- Donner les matchs non disputés perdus par forfait à l'une ou l'autre des équipes. Dans ce cas le résultat de la rencontre prendra en compte tous les matchs qu'ils aient été disputés ou non
- Donner la rencontre perdue par pénalité pour l'une ou l'autre des équipes.
- Mettre l'une ou l'autre des équipes hors championnat (*cf. paragraphe Sanctions*)

8. Sanctions sportives

8.1. Pénalités

Une équipe perd par pénalité Une équipe perdant une rencontre par pénalité perd :

- par 0 match à 7 (7 matchs)
- et 0 set à 14 (2 sets par match)
- et 0 point à 294 (21 points par set)

elle marque -1 point au classement du championnat

Les 2 équipes perdent par pénalité Les 2 équipes marquent zéro point au classement du championnat. Le résultat du match est :

- 0 match à 0
- 0 set à 0
- 0 point à 0

elles marquent -1 point au classement du championnat.

Cet article s'applique en particulier si la rencontre n'a pas été jouée.

8.2. Mise hors compétition

Causes Une équipe peut être mise hors compétition par la commission jeune :
en raison d'un comportement anti-sportif

Prise en compte au classement du championnat

- Si l'équipe est mise « hors compétition » avant la fin des matchs « Aller », tous les résultats de l'équipe sont annulés
- Si l'équipe est mise « hors compétition » pendant les matchs « Retour » :
 - ▶ les résultats acquis sur le terrain sont maintenus
 - ▶ les matchs restant à jouer sont déclarés perdus par pénalité (0 match à 7 et 0 set à 14)

9. Sanctions financières

9.1. Tarifs

Certaines fautes ou omissions peuvent être sanctionnées par une amende.

En cas de mise « hors compétition » d'une équipe, les amendes précédentes restent dues.

Les amendes sont publiées sur le site web du Comité Départemental. Le capitaine, le président du club et le Comité Directeur du Comité Départemental sont informés par mail.

Elles sont payables par chèque à l'ordre du **Comité badminton 91**.

Motif	Tarif
Pour une équipe : Absence de saisie des résultats sur le site badnet dans les délais	1 ^{ère} infraction : 10,00 € 2 ^{ème} infraction : 20,00 € 3 ^{ème} infraction : 30,00 €
Forfait d'équipe déclaré entre le jeudi (précédant le jour de la compétition) et le jour de la compétition	20,00 €
Mise « hors compétition » d'une équipe	100,00 €
Forfait Général	100,00 €

10. PHASE FINALE

10.1. Généralités

10.1.1. Lieu et heure de compétition

Lieu Les rencontres de la phase finale se dérouleront dans le gymnase de l'équipe hiérarchiquement supérieure ou la mieux classée.

Date et heure Les rencontres de la phase finale se dérouleront pendant les weekends fixés par la commission jeune. Les rencontres se dérouleront selon les créneaux horaires de l'équipe désignée comme recevant.

Dans la mesure du possible, les rencontres de la phase finale (1/2 finale, finale et petite finale) se dérouleront sur une même demi-journée. La date sera fixée par la commission jeune. Dans ce cas, le club hôte devra disposer d'au moins 4 terrains sur un créneau de 4h minimum.

Confirmation de participation Le président du club ou le capitaine de l'équipe concernée devront confirmer la participation de leur équipe au moins **15 jours** avant la date prévue pour la **phase** finale par mail ou par courrier.

Une équipe n'ayant pas confirmé sa participation avant la date limite sera classée dernière du tableau final.

Une équipe ayant confirmé sa participation avant la date limite et déclare forfait par la suite :

Situation 1 : l'équipe déclare forfait entre le jeudi (précédant la rencontre) et le jour de la rencontre :

- ▶ Pas de report possible
- ▶ L'équipe forfait sera passible d'une amende de 20 euros + remboursement des frais kilométriques si les adversaires se sont déplacés (0.306 euros du km et pour deux voitures maximum)
- ▶ L'équipe forfait sera classée dernière du tableau final.

Situation 2 : l'équipe déclare forfait au plus tard le mercredi soir précédant le jour de la rencontre :

- ▶ Pas de report possible
- ▶ Pas de sanction financière

L'équipe forfait sera classée dernière du tableau final.

10.1.2. Déroulement de la phase finale

Déroulement Selon le nombre de poule par catégorie d'âge, 1 ou 2 équipes sortiront de poule pour intégrer le tableau final.

Les rencontres de la phase finale sont composées de 5 matchs :

- ▶ 1 Simple Homme
- ▶ 1 Simple Dame

- ▶ 1 Double Hommes
- ▶ 1 Double Dames
- ▶ 1 Double Mixte

Le décompte des points pour les rencontres sont les mêmes que pour la saison régulière.

Les équipes se rencontreront qu'une seule fois : match aller uniquement.

Volants Pour chaque rencontre les volants seront fournis à parts égales par les 2 équipes.

Sinon règles identiques à celles de la saison régulière.

10.1.3. Joueurs

Joueurs qualifiés Pour être autorisé à participer aux rencontres de la phase finale un joueur devra :

- ▶ Avoir participé au minimum à 1 rencontre avec l'équipe durant la phase de poule

Nombre de matchs par joueur Règles identiques à celles de la saison régulière.

10.1.4. Composition des équipes

Responsabilité La composition de l'équipe est de la responsabilité de chaque capitaine

Remise des compositions d'équipes La feuille de composition d'équipe doit être remise par le capitaine au moins 15 minutes avant le début de la rencontre. Tous les joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe doivent être présents dans le gymnase au moment de la remise de la feuille de composition d'équipe. En cas d'absence du joueur le(s) match(s) qu'il devait disputer seront perdus par forfait.

10.1.5. Arbitrage

La commission jeunes pourra demander la présence d'un juge arbitre. Le juge arbitre sera au minimum d'un niveau départemental. La Commission Départementale d'Arbitrage désignera le juge arbitre.

A défaut de juge arbitres les capitaines d'équipes feront office de juges arbitres.

10.1.6. Ordre des matchs

L'ordre des matchs de chaque rencontre sera défini par le juge arbitre (ou faisant fonction de).